

Québec
ami
des aînés

Des gestes
qui comptent

Québec 

BÉNÉFICIER D'UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Nicole et son conjoint se demandent de quels avantages fiscaux ils peuvent bénéficier.

À compter du 1^{er} juillet 2011, l'un d'eux pourrait demander le crédit d'impôt pour solidarité et, s'il y est admissible, en recevoir le versement chaque mois dans son compte bancaire.

De plus, ils ont la possibilité de recourir au fractionnement du revenu de retraite pour faire des économies d'impôts.

Ils pourraient également se prévaloir du crédit d'impôt pour aidant naturel, maintenant aussi offert aux proches aidants d'un conjoint âgé de 70 ans ou plus de même qu'à ceux qui cohabitent avec un proche aidé.

Il existe d'autres mesures fiscales avantageuses en faveur des aînés, telles que le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée et le crédit d'impôt en raison de l'âge.

**www.revenuquebec.ca
Québec : 418 659-6299
Montréal : 514 864-6299
Ailleurs au Québec :
1 800 267-6299**

SOUTENIR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS

L'usine où travaillait Denis vient de fermer. Âgé de 55 ans, celui-ci souhaite rester actif sur le marché du travail mais craint de manquer d'argent avant de trouver un nouvel emploi.

Denis pourrait avoir accès à des mesures d'aide directe pour retourner sur le marché du travail ou pour demeurer actif en attendant. Il peut également répondre à des offres d'emploi qui s'adressent aux travailleurs âgés de 55 ans ou plus.

www.emploiQuebec.net

Québec : 418 643-4721

Ailleurs au Québec : 1 888 643-4721

À compter du 1^{er} janvier 2012, plus de 100 000 travailleurs âgés de 65 ans ou plus qui demeurent sur le marché du travail ou y retournent pourront bénéficier du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience.

www.revenuQuebec.ca

Québec : 418 659-6299

Montréal : 514 864-6299

Ailleurs au Québec : 1 800 267-6299





CONTRER LA MALTRAITANCE

Depuis le décès de son conjoint, Françoise vit seule dans sa maison. Elle croit que son petit-fils, qui la visite régulièrement, vole de l'argent dans son porte-monnaie. Lorsqu'elle l'a questionné à ce sujet, il lui a répondu qu'elle devait perdre la mémoire. Françoise est embarrassée et se demande quoi faire.

Françoise peut parler de ce qu'elle vit en toute confidentialité et être orientée vers les ressources qui sauront répondre à ses besoins.



Ligne téléphonique d'écoute et de référence
Aide Abus Aînés
1 888 489-ABUS (2287)
www.maltraitanceaines.gouv.qc.ca



OBTENIR DE L'AIDE CHEZ SOI

Rose est inquiète, car elle est de moins en moins autonome. Elle pense devoir déménager dans une résidence pour personnes âgées.

Elle pourrait demeurer chez elle et y recevoir des soins infirmiers (changements de pansement, prélèvements sanguins) ou de l'aide pour les soins d'hygiène.

Programme-services Perte d'autonomie liée au vieillissement
Contactez Services Québec
www.aines.info.gouv.qc.ca
Québec : 418 644-4545
Montréal : 514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545



Rose pourrait également avoir du soutien pour des services d'entretien ménager, d'entretien des vêtements, de préparation de repas et d'aide pour les courses.

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique
www.ramq.gouv.qc.ca
Montréal : 514 873-9504
Ailleurs au Québec : 1 888 594-5155
Ligne ATS : 1 800 361-3939

UN COUP DE POUCE POUR SE LOGER

Jacqueline a 65 ans, ses revenus sont faibles et elle consacre une grande part de son budget pour se loger.

Jacqueline pourrait obtenir une aide financière d'appoint pour se loger.

À compter du 1^{er} octobre 2011, l'âge d'admissibilité au programme Allocation-logement sera abaissé d'un an par année pendant cinq ans, passant de 55 ans en 2010 à 50 ans en 2015. Ainsi, environ 17 000 ménages de plus pourront en bénéficier.

Programme Allocation-logement
www.habitation.gouv.qc.ca
1 800 463-4315



ÊTRE BIEN INFORMÉ

André souhaite obtenir toute l'information sur les programmes et services gouvernementaux auxquels il pourrait être admissible, dont le Supplément de revenu garanti offert par le gouvernement fédéral, et sur les démarches à accomplir pour s'y inscrire le cas échéant.

André aurait la possibilité de contacter le carrefour d'information pour aînés de sa région. Une personne aînée bénévole pourrait alors le renseigner adéquatement et même se rendre chez lui afin de lui offrir un service d'accompagnement individualisé et gratuit.

Actuellement, il y a un carrefour d'information pour aînés dans les endroits suivants : Berthierville, Gatineau, Laval, Matane, l'arrondissement de LaSalle à Montréal et l'arrondissement de Chicoutimi à Saguenay. D'autres carrefours seront mis en place partout au Québec au cours des prochaines années.

Carrefours d'information pour aînés
Fédération des centres d'action bénévole du Québec
www.fcabq.org
1 800 715-7515

D'autres gestes qui comptent...

- › Les personnes âgées pourraient bénéficier d'un service de transport collectif rural et les personnes âgées handicapées peuvent avoir accès au service de transport adapté dans presque toutes les municipalités du Québec, notamment pour accéder à des services de santé et à des lieux d'activités sociales et de loisirs.

Pour plus d'information, contactez votre municipalité ou votre municipalité régionale de comté.

- › Les proches aidants pourront bientôt s'adresser au carrefour de soutien aux aidants de leur région pour être dirigés vers des services de formation, d'information, de soutien psychologique et de répit offerts près de chez eux.

Pour plus d'information, contactez Services Québec :

www.aines.info.gouv.qc.ca

Québec : 418 644-4545

Montréal : 514 644-4545

Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545

Ligne ATS : 1 800 361-9596

**CE DÉPLIANT VOUS A ÉTÉ UTILE ?
PARLEZ-EN À UN AMI !**

**Vous trouverez ce document
en ligne au www.mfa.gouv.qc.ca**

Québec 